

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ministère de la Justice**

**Arrêté du 26 septembre 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Muret**

**NOR :** JUS B 19 29 14 8 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Madame Caroline RIGAL, greffière, cheffe de greffe du tribunal d'instance de Muret, est, à compter du 26 septembre 2019, nommée à titre exceptionnel pour la période du 26 septembre 2019 au 31 décembre 2019, régisseuse intérimaire audit tribunal.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de TOULOUSE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 26 septembre 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation, la cheffe du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY